

SÉCURITÉ ET MOYENS, DES FACTEURS INDISSOCIABLES !

La Douane en difficulté sur notre territoire

22 octobre 2026 · Diffusion immédiate

La Guadeloupe archipélagique possède plus de 600 km de trait de côtes, offrant des possibilités d'accès maritimes multiples.

En une dizaine d'années, la DR Guadeloupe a vu fondre ses effectifs et donc ses capacités opérationnelles. Pour rappel, le DI Antilles-Guyane est celui qui répartit les moyens entre les trois directions régionales de plein exercice (Guadeloupe, Martinique et Guyane).

La DR 971 dispose donc de l'enveloppe d'effectifs que lui confère la DI Antilles-Guyane.

Aussi, l'UNSA Douanes Guadeloupe observe que les décisions et orientations RH prises en dialogue de gestion aboutissent systématiquement à des arbitrages en défaveur de la Guadeloupe depuis ces dernières années.

Position de l'UNSA

L'UNSA estime que les baisses d'effectifs acceptées sans rechigner par notre DR relèvent de l'irresponsabilité. L'UNSA voit dans ces diktats de la DI AG une volonté de renforcement de la présence douanière en Martinique au détriment de la Guadeloupe.

Une erreur qui favorise la stratégie du contournement des organisations criminelles qui s'engouffrent dans nos failles.

L'UNSA Douanes s'interroge sur les motivations et la lettre de mission du DI AG et du DR.

Dans quelles mesures ces décisions répondent-elles aux enjeux de LCF de la zone ?

Le volet santé, sécurité au travail est-il vraiment au cœur de ces arbitrages ?

Art. L. 4121-1 du Code du travail

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L.4161-1
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

L'UNSA EXIGE :

- des moyens pour remplir sereinement toutes les missions,
- de vraies mesures de prévention contre la souffrance au travail,
- et un moratoire sur toutes les suppressions d'emplois

STOP AU DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT !

Ce rapport de 2024 n°264(2024-2025) relatif à l'**action de l'État outre-mer : pour un choc régalien** pointait déjà **les insuffisances et déficiences de l'État** face aux problématiques de violences et de criminalité. ([Le rapport du Sénat ici](#))

Pour illustrer notre propos : **Les Antilles-Guyane, c'est 50 % de la cocaïne saisie.**

En effet, ce document documente la gravité de la situation des territoires ultramarins qui, cependant, ne voient pas évoluer les moyens dédiés à l'Action de l'État. Tout au contraire, **c'est bien au sein de ces territoires que l'État, soucieux de faire des économies, se désengage.**

Ainsi, ce sentiment d'abandon se manifeste directement au sein de nos sociétés par des crises sociales majeures retentissantes en 2009, 2021 et actuellement. De plus, ces crises sociales engendrées par l'éloignement de la représentation de l'État, par effet domino, handicapent le développement économique et mettent à mal à la cohésion sociale au sein de ces territoires.

L'UNSA Douanes entend donc bien faire entendre à notre Administration que les 38 recommandations de ce rapport sont nécessaires.

Ne pas les prendre en compte c'est reconnaître que nos concitoyens ne comptent pas. Plus encore, que nous ne comptons pas.

UNE TRAJECTOIRE RH DANGEREUSE

L'UNSA n'a eu de cesse d'alerter la Direction sur la contraction continue de nos effectifs depuis 10 ans:

- En 2025 : passage de 250 à 235 ETP.
- En 2026 : passage de 235 à 232 ETP.

Cette cible **affaiblit les services, ne permet pas de tenir les missions**, occasionne **des discontinuités du service public** et favorise **des intérim prolongés sur des postes stratégiques.**

Pour preuve, **l'effectif réel actuel de la DRDDI de Guadeloupe est de 244 agents ; et pourtant plusieurs services sont en souffrance.** Les postes de chefs du PRH et de POC sans remplaçants; les départs n'ont pas été anticipés manifestement. Et toujours aucun chef de bureau titulaire au Raizet, mais un intérim qui se prolonge !

La douane en Guadeloupe tient ses missions, mais en mettant à mal la santé et la sécurité de ses personnels. En effet, **le manque d'effectifs est un facteur aggravant l'exposition aux risques professionnels** (surmenage, tensions interpersonnelles, RPS).

Comment peut-on faire des nuits avec un effectif restreint ? Le nombre d'agents sur des vacations sensibles (notamment de nuit) est de nature à mieux appréhender les situations. À force de tirer le diable par la queue, il finit par venir.

L'archipel de la Guadeloupe est **l'un des premiers points d'entrée sur le TDU** (Territoire Douanier de l'Union) et pourtant, les moyens ne cessent de subir des coupes franches. Ce territoire est **en proie à tous les grands trafics** (armes, stupéfiants et tabacs), sans compter les **enjeux fiscaux.**

L'UNSA pointe l'irresponsabilité de nos dirigeants qui entérinent des décisions lourdes de conséquences tant pour les agents que pour la tenue des missions. Ils acceptent que **la Douane glisse vers une déliquescence** jusqu'à devenir inopérante.

Quel est le projet ? Nous rendre volontairement inefficaces ? Dans ce cas, il faudra assumer ces décisions devant nos concitoyens.

LE CONCOURS NATIONAL À AFFECTATION RÉGIONALE ... ET APRÈS ?

Les seuls 50 postes du CNAR ne suffiront pas à réparer ce qui a été détruit par des décisions irresponsables cautionnées d'ici jusqu'à Montreuil par **une Administration méprisante à l'égard des agents en poste outre-mer, et plus largement à l'égard des populations des territoires ultramarins en grande difficulté** sur les moyens humains, matériels et sur l'immobilier.

Le mépris est tel que notre CNAR se cantonne à pourvoir des emplois en catégorie C.

Cela signifie-t-il que les locaux ne seraient pas capables de manager une équipe ?

D'ailleurs, ce CNAR est circonscrit à la SU. Cela sous-entend-il qu'il n'y a pas de besoins en OPCO ?

FACE À UN TEL NIVEAU DE LA MENACE, OÙ SONT LES MOYENS ?

Quand sur le territoire hexagonal, nos collègues sont engagés sur des actions dangereuses où le recours à l'usage d'armes est plus que probable, les interventions sont conduites par le **Groupe de Soutien Opérationnel de la DOD**.

En Guadeloupe, et plus largement en Antilles-Guyane où la preuve de la circulation d'armes de guerre n'est plus à démontrer, quelle est la réponse de l'Administration ?

- **Point de GSO pour l'Antenne DOD 971, pas même une expérimentation GOST** dans un contexte tout à fait différent de celui de l'Hexagone.
- **Deux UMP-HK 9 mm** et elle vous envoie au feu face à des délinquants qui seront plus lourdement armés
- **Des gilets pare-balles obsolètes** pour la plupart des agents



Fusil d'assaut type AR 15



Munitions de calibre 5.56 (pour AR 15)

Selon l'UNSA, l'expérimentation d'un GOST aux Antilles-Guyane aurait pu permettre de créer une doctrine spécifique aux débarquements côtiers. Et ainsi, professionnaliser et actualiser les méthodes d'intervention de la Douane.

Mais encore une fois, nous ne sommes pas une priorité aux yeux de notre Administration centrale !

UN MÉTIER À RISQUE... MAIS UNE ADMINISTRATION EN DÉCALAGE

L'UNSA Douanes sait que **la surveillance** est un **métier à risque** mais aujourd'hui le risque n'est pas celui du début des années 2000. **40 000 armes en circulation soit près d'une arme pour 10 habitants** ; parmi ces armes **une part grandissante des armes de catégorie A** provenant du marché américain. Ces armes sont introduites par les territoires des Îles du nord ou par les îles du Sud de l'archipel, **empruntant les mêmes circuits logistiques que les stupéfiants**.

La Police Nationale et les gendarmes ont déjà fort à faire... on ne peut pas attendre que d'autres assure notre sécurité.

L'UNSA Douanes vous invite mesdames et messieurs les représentants de l'Administration à cesser de minimiser ou nier le danger encouru par nos collègues.

L'UNSA VOUS EXHORTE À :

- Faire remonter vos situations via les dispositifs existants (DUERP, fiche de signalement, fiche SST).
- Signaler les difficultés sur l'exécution des missions au travers de vos rapports et au cours des réunions mensuelles de service.
- Exiger de votre Administration les moyens pour réaliser vos missions et défendre le territoire de la Guadeloupe.

COLLECTIVEMENT, NOUS SERONS PLUS FORTS POUR PESER SUR LES DÉCISIONS NÉFASTES POUR NOUS !